

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le **19 DEC. 2020**

ID : 056-215601626-20201215-DB20201225-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mardi 15 décembre 2020

**DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION SOUTIEN INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2021 :
PROGRAMME DE RENOVATION ET MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Yolande ALLANIC, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Antoine GOYER, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Hélène BOLEIS à Christian PERRIEN, Martine LIEDOT à Claude ORVOINE.

Secrétaire de séance : Pascaline ALNO

**Présents : 31
Pouvoirs : 02**

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

n°25

DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION SOUTIEN INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2021 :
PROGRAMME DE RENOVATION ET MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Rapporteur :

La Ville de Ploemeur a réalisé un audit de ses installations d'éclairage public conformément aux préconisations de l'Ademe, qui hiérarchise les besoins d'investissement selon plusieurs degrés.

Cet audit a tout d'abord mis en avant la nécessité d'engager des investissements significatifs en matière de mise aux normes des équipements (degré 1 selon nomenclature Ademe), constitués essentiellement de travaux de reconstructions d'armoires de pilotage, ou de remplacements de réseaux en fils nus.

L'analyse de la performance énergétique du réseau a également mis en avant la possibilité de réduire drastiquement les consommations énergétiques en procédant au remplacement des 2621 luminaires (sur 3890) qui fonctionnent actuellement selon des technologies énergivores au regard des possibilités actuelles offertes par la technologie LED (investissements de degré 2 selon la nomenclature Ademe).

Un marché global de performance a été lancé, qui vise à reconstruire, en plusieurs tranches, les équipements devenus vétustes, d'une part, et à remplacer les luminaires non LED d'autre part.

Une réduction des consommations énergétiques est attendue (et sera contractuelle) de l'ordre de 50%, la consommation d'énergie moyenne par foyer devant passer de 320 kWh/lampe/an à 165 kWh/lampe/an.

Ces travaux entrent dans le champ des investissements éligibles au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), qui, conformément à l'article L 2233-42 du CGCT prévoit de soutenir les projets :

- Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ;
- Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ;

PLAN DE FINANCEMENT (HORS TAXES) DE L'OPÉRATION 2021

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES		
Nature de dépense	Montant en € (H.T.)	Source de financement	Montant en € (H.T.)	Taux (en %)
		AIDES PUBLIQUES		
Acquisition foncière (à exclusion de l'assiette subventionnable)		Union européenne		
Acquisition immobilière		État - DETR		
Etudes (par dérogation et uniquement pour la DSIL, si une subvention s'inscrit dans le cadre d'un contrat signé entre le représentant de l'Etat et une collectivité éligible, la subvention attribuée peut financer des dépenses d'études préalables, dans la limite de 10% de la subvention).		État - DSIL	267 293.50 €	50%
		État – FNADT		
		État – Autres (préciser le ministère et la nature de l'aide)		
		Conseil régional		
Dépenses d'assistance à maîtrise	34 587,00 €	Conseil départemental		
Dépenses de travaux : (à préciser au besoin)	500 000,00€	Agence de l'eau		
Dépenses d'équipement : (à préciser au besoin)		Autres subventions : (à préciser)		
Aléas :				
Dépenses de fonctionnement :		Sous-total 1 ⁽²⁾	267 293.50€	50%
Autres : (à préciser)				
Sous-total	534 587,00€	Fonds propres	267 293.50 €	
À déduire des dépenses :		Emprunts	0	
Recettes générées par l'investissement	- €	Autres : (à préciser)	0	
		Sous-total 2		
TOTAL H.T.	534 587.00€	= TOTAL H.T. ⁽¹⁾	534 587.00€	100%

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le programme pluriannuel joint en annexe ;

Vu l'avis de la Commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » du mercredi 2 décembre 2020 ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finance, ressources humaines, agglomération » du jeudi 3 décembre 2020 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le programme de travaux et le plan de financement du programme de sécurisation, mise aux normes et investissements générateurs d'économies d'énergie du réseau d'éclairage public de la Ville
- **SOLLICITE** une subvention DSIL à hauteur de 50% de la dépense d'investissement
- **INSCRIT** les dépenses correspondantes au budget communal le moment venu.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire